

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 11 JANVIER 2022

---

L'an deux mil vingt-deux, le 11 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Coly-Saint-Amand, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au séchoir à tabac dans le bourg de Saint-Amand de Coly, sous la présidence de V. GEOFFROID, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 05 janvier 2022

**PRÉSENTS** : M. BREUIL J-L., M. GEOFFROID V., Mme ESPIAUT E., Mme LASSERRE M, M. DELPIT M., M. BARCONNIERE D., NOUET M., M. DELPIT G., Mme LAJUGIE Y, M. VALADE R., Mme ROULLAND-BERTHELOT S., M. BARJOT V., M. HAMELIN J., Mme DE VIDO M-P., MAGNE A-P., Mme LAJOINIE S.

**EXCUSÉ(E)S**: Mme RENAUDIE N., M. DEMONEIN J-M., CESSAC J-B.,

Mme RENAUDIE Nadine a donné procuration à M. GEOFFROID Vincent ; M. DEMONEIN Jean-Michel a donné procuration à M. DELPIT Guillaume et M. CESSAC Jean-Baptiste a donné procuration à Mme LASSERRE Martine.

*Nombre de présents : 16*

*Nombre d'excusés : 03*

*Nombre de procurations : 03*

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **Mme ROULLAND-BERTHELOT Sylvie** est désignée secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

1/ Point sur les travaux en cours et à venir.

2/ Point sur le personnel communal.

3/ Projet d'Aménagement du bourg de Coly

4/ Point sur le partenariat avec l'EPF (Etablissement Public Foncier).

5/ Point sur la défense incendie.

6/ Distribution des « cadeaux » aux aînés de la commune.

7/ DETR 2022 : Discussion sur les projets éligibles à prioriser

8/ Délibération pour la mise en place d'une autorisation permanente et générale de poursuites au profit de la trésorerie de Sarlat, à la suite de la fermeture de la trésorerie de Montignac/Plazac.

9/ Divers

## **2/ Point personnel communal**

- Cédric a terminé sa formation d'intégration dans la fonction publique territoriale
- Les procédures de préparation du recensement ont démarré. Annick, Bruno et Cédric ont suivi les formations et ont commencé les premières étapes de l'opération.
- Josiane est en arrêt depuis le 7 décembre 2020.
- A l'école tout fonctionne normalement, les enseignantes ont indiqué ne pas faire grève jeudi tout en étant solidaires du mouvement.
- Le contrat PEC de Louis s'achève le 15 mars.
- Le contrat PEC de Léa s'achève le 28 février, un bilan est en cours avec Pôle Emploi avant de pouvoir solliciter un renouvellement du contrat.
- Les entretiens professionnels sont prévus courant janvier.

## **1/ Point sur les travaux en cours et à venir**

- Abbaye : l'expertise a été réalisée, une reprise du coyau est prévue.
- Travaux du réfectoire lié au regroupement scolaire : Un devis complémentaire a été demandé à DOMO 24 afin de remplacer les radiateurs qui sont tombés en panne en cours d'opération et de les intégrer dans l'enveloppe DETR comme prévu lors de la dernière séance. L'entreprise a émis deux propositions, le Conseil Municipal délibère et choisi les radiateurs déco en blanc.

## **3/ Aménagement du bourg de Coly**

A la suite de plusieurs réunions de la commission pour l'aménagement du bourg de Coly, Jean-Louis présente au Conseil Municipal les différentes propositions pouvant s'adapter à Coly (rétrécissement, plateau, terre-plein etc...) il conviendra de se renseigner sur les aspects réglementaires. Concernant la Place Charles Mallet, une réflexion sera à mener avec les riverains, l'objectif étant de faire ralentir les véhicules et d'embellir le village en le rendant plus chaleureux. Une réunion sera à programmer avec l'ATD et le Conseil Général de la Dordogne.

## **4/ Point sur le partenariat avec l'Etablissement Public Foncier (EPF)**

La signature de la cession de l'usufruit est prévue à l'étude notariale le 12 janvier 2022.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des financements sont possibles pour l'achat du bâtiment Gardette et pour les travaux. Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter des financements auprès du Conseil Départemental de la Dordogne, de l'EPF et de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme (CCVH)

Attente de l'expertise des domaines pour évaluer la valeur de l'hôtel et de l'ancien atelier du Dinandier.

## **5/Point sur la défense incendie**

Le début des travaux est prévu fin janvier. La commission voirie doit se réunir le 25 janvier mais la date est à confirmer.

## **6/ Distribution des « cadeaux » aux aînés de la commune**

Bon retour, les habitants de plus de 65 ans qui ont pu en bénéficier ont apprécié.

La distribution des questionnaires pour le CIAS aux plus de 70 ans s'est faite en même temps.

## **7/ DETR 2022 : discussion sur les projets éligibles à prioriser**

La DETR peut-être demandée pour les projets de sécurisation, pour l'école et les logements sociaux. Certains conseillers proposent de la demander pour l'aménagement du bourg de Coly ou la maison chevalier. Ces propositions ne peuvent être retenues pour 2022 car les dossiers ne sont pas assez avancés et la DETR 2022 doit se demander avant la fin du mois de janvier. Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est en attente de devis pour la pose de volets, d'une climatisation dans la classe des CE2-CM1-CM2 et d'un devis pour une clôture afin de sécuriser le passage des enfants. Pour cette année, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de demander la DETR afin d'aider la commune à mettre en place des volets, une climatisation dans la salle de classe des CE2-CM1-CM2 et une clôture et autorise le Maire à effectuer la demande.

## **8/ Autorisation permanente et générale de poursuites au profit de la trésorerie de Sarlat à la suite de la fermeture de la trésorerie de Montignac/Plazac**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la fermeture de la trésorerie de Montignac/Plazac et le transfert de nos budgets au Service de Gestion Comptable de Sarlat (SGC). Il indique la nécessité de délibérer afin d'autoriser le comptable du trésor public à procéder au recouvrement des titres émis par la commune. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne une autorisation permanente et générale de poursuites au comptable public du Service de Gestion Comptable de Sarlat la Canéda.

## **9/ Divers**

- Un projet de convention avec les Amis de Saint-Amand est lu pour accord et signature. Le Conseil Municipal délibère favorablement à la signature de la convention présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, séance est levée à 22h30

## **OBSERVATIONS**

**Signatures du Conseil Municipal**

**Le Maire,**

**V. GEOFFROID**